



Charte des associations chevignaises éco-responsables

La ville de Chevigny-Saint-Sauveur représentée par Monsieur Guillaume RUET, Maire, et par Samuel LONCHAMPT, Adjoint délégué à l'environnement et au développement durable ;

L'Office des Sports de Chevigny-Saint-Sauveur représenté par son président Monsieur Alain DUPORT ;

L'association représentée par son président.....

Article 1 - CONTEXTE GENERAL

La Ville de Chevigny-Saint-Sauveur souhaite s'inscrire dans une logique de développement durable et avec elle, elle souhaite impliquer la population chevignaise dans son ensemble dans cette logique éco-citoyenne.

Il est donc apparu opportun de sensibiliser et de mobiliser les associations présentes sur Chevigny-Saint-Sauveur, qui sont des acteurs importants dans la vie de la commune, tant dans leur fonctionnement quotidien que dans leurs manifestations ponctuelles, dont certaines peuvent être de grandes importances et attirer un public nombreux.

Par leurs activités et leurs manifestations, les associations ont indéniablement un impact sur notre environnement (bruit, consommations excessives d'énergie, pollutions, encombrements voire désordres lors des compétitions, débris laissés par les pratiquants et les spectateurs, mais également d'émissions de gaz à effet de serre lors des déplacements sur les lieux d'entraînements ou de compétitions). Sensibiliser et responsabiliser les dirigeants associatifs pour réduire cet impact et ces nuisances est indéniablement un des enjeux contribuant à lutter contre le changement climatique, tendre vers la transition énergétique de notre commune et protéger notre environnement.

La présente charte a pour objectif de proposer différentes approches en la matière afin que chacun y puise à son niveau, d'une part, une source d'adhésion et, d'autre part, des exemples de mise en œuvre. Au quotidien, le monde associatif peut donc initier et encourager des dispositions favorisant la prise en compte de l'environnement et du développement durable.

Article 2 - ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'éco-responsabilité des associations, de leurs dirigeants et de leurs membres, peut se développer selon 4 axes principaux, qui doivent se traduire par des actions concrètes (quelques bonnes pratiques sont listées en exemple de manière non exhaustive dans le présent article 2).

Quatre axes pour une pratique associative éco-citoyenne :

- 1- Mieux gérer les déchets
- 2- Transport : favoriser les déplacements éco-responsables
- 3- Réduire la consommation des ressources énergétiques et naturelles
- 4- Communiquer dans le respect de l'environnement

❖ **Mieux gérer les déchets et développer une politique d'achat éthique**

Selon l'ADEME, notre production de déchets a doublé en 40 ans. En France, chaque citoyen produit en moyenne 590 kg de déchets par an. Autant de déchets qu'il faut trier, collecter et traiter. Le retraitement des déchets représente plus de 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre en France. Il est donc important d'agir pour réduire ses déchets.

Les principales actions :

- Limiter les déchets en amont, les traiter en aval en instaurant le tri sélectif et le recyclage des déchets
- Mettre en place les outils de sensibilisation au développement durable auprès de ses adhérents

Quelques bons gestes :

- Installer une signalétique explicite incitant à trier les déchets et rappelant de ne pas abandonner de déchets en dehors des dispositifs prévus pour leur collecte
- Informer sur la localisation des poubelles et le tri sélectif à opérer
- Ramasser les déchets sur les lieux de pratique (salles, stades, milieu naturel) et dans les minibus. Inciter les pratiquants à vérifier la propreté des lieux avant de partir
- Installer des cendriers et des poubelles en nombre suffisant
- Eviter la production de déchets en estimant les besoins au plus juste pour les événements
- Réduire les déchets en limitant les emballages : vrac, formats familiaux, écorecharge
- Eviter les produits jetables au profit du réutilisable (gobelets, gourdes, vaisselle consignée...)
- Réduire, autant que faire se peut, la consommation d'eau en bouteille (et privilégier l'eau du robinet)
- Encourager ses adhérents à acheter ou vendre du matériel d'occasion en participant à une bourse au matériel sportif d'occasion
- Sensibiliser ses adhérents, notamment les enfants, à travers la participation du Nettoyage de printemps de la ville
- Récupérer les bouchons des bouteilles en plastique dans les bacs prévus à cet effet (en lien avec l'association « Des Bouchons pour les handicapés de Côte-d'Or »)
- Etre attentif à l'ensemble du cycle de vie du matériel sportif : recyclage, destruction contrôlée et allongement de la durée de vie de ces matériels
- Proposer, lors des ravitaillements, ou dans les buvettes des manifestations sportives, des produits issus de l'agriculture biologique, des produits issus du commerce équitable ou de producteurs locaux (limitation des transports, donc d'émission de CO2)
- Proposer des emballages ou des contenants écologiques en papier ou carton
- Instaurer une consigne pour les gobelets et les barquettes non recyclables
- Acheter des équipements dont les modes de production et de fabrication respectent les principes de l'agriculture biologique et de l'équité sociale au travers notamment du respect de la norme SA 8000 qui inclut l'interdiction du travail des enfants, la réglementation des horaires de travail, la fixation de minima salariaux

- Favoriser le développement local à travers les partenariats et les achats
- Utiliser de produits recyclés (tee-shirts, gadgeterie, papier ...) et/ou rechargeables (piles, stylos ...)
- Offrir des fruits en remplacement des barres chocolatées (santé publique et pas de déchets liés aux emballages), des jus de fruit au lieu de sodas
- Utiliser des marquages au sol temporaires à base de peinture biodégradable

❖ **Transport : favoriser les déplacements éco-responsables**

En France, un déplacement automobile sur quatre est inférieur à 1 km. Se rendre aux entraînements à pieds, à vélo ou en covoiturage permet de réduire rapidement les gaz à effets de serre des transports. Le transport représente pour la plupart des manifestations près de 80% de l'impact carbone. La diminution des déplacements et l'utilisation de modes de transport doux est un enjeu de santé et de qualité de vie.

Les principales actions :

- Inciter les usagers à repenser leur mode de déplacement
- Privilégier les modes de déplacements doux

Quelques bons gestes :

- Préférer les modes de déplacement doux : inciter la venue aux entraînements à vélo et à pied.
- Privilégier l'utilisation des transports collectifs (minibus, covoiturage, transports en commun) pour se rendre sur un évènement
- Mettre en place un système de covoiturage au sein du club pour les déplacements aux entraînements/compétitions.
- Communiquer sur la desserte en transports en commun pour se rendre dans les clubs ou sur les événements.

❖ **Réduire la consommation des ressources énergétiques et naturelles**

Chaque jour, un français consomme en moyenne 150 litres d'eau. Les équipements sportifs sont de grands consommateurs en eau notamment pour les douches et les sanitaires. Les bâtiments représentent près de 44% de la consommation d'énergie finale de la France.

Les actions principales :

- Sensibiliser les usagers aux économies d'eau
- Sensibiliser les usagers aux éco-gestes liés à l'énergie
- Mettre en place une signalétique adaptée

Les bons gestes pour économiser l'eau :

- Vérifiant avant de quitter les locaux qu'aucun robinet (ou chasse d'eau) ne coule encore
- Promouvoir l'utilisation raisonnée des douches, pour économiser l'eau potable et l'énergie nécessaire à faire chauffer l'eau
- Avertir le responsable des locaux en cas de fuites constatées
- Rappeler aux adhérents de fermer l'eau après l'utilisation des installations
- Utilisation de produits possédant un écolabel officiel (écolabel européen...) pour le nettoyage du site ou des équipements, en respectant les dosages préconisés

Les bons gestes pour économiser l'énergie :

- Éteindre systématiquement les lumières en quittant une pièce et s'assurer que les lumières sont bien éteintes dans les vestiaires et pièces inoccupées
- Éviter de surchauffer les salles et maintenir les portes et sas d'entrée fermés
- Apposer des affichettes mémo au-dessus des interrupteurs qui rappelleront les bons gestes aux utilisateurs des locaux
- Éteindre le matériel informatique (ordinateur, imprimante) plutôt que de le laisser en veille
- Ne pas oublier de fermer les fenêtres avant de quitter les lieux afin d'éviter les déperditions de chaleur
- Exploiter un maximum la lumière naturelle et n'allumer les lumières que lorsque cela est nécessaire

❖ **Communiquer dans le respect de l'environnement**

En France, on consomme entre 9 et 10 millions de tonnes de papier par an, soit environ 167 kg par habitant. Les actions de communication contribuent de manière significative aux impacts environnementaux. Digitaliser ses relations permet de réduire efficacement cet impact.

Les actions principales :

- Dématérialiser autant que possible les différents outils de communication
- Optimiser les impressions
- Utiliser du papier labellisé ou certifié
- Communiquer sur l'engagement du club dans la démarche de développement durable

Quelques bons gestes :

- Limiter l'utilisation de papier en privilégiant l'utilisation de la communication électronique (mails et réseaux sociaux)
- Généraliser l'impression recto-verso
- Conserver le paramétrage par défaut le noir et blanc
- Optimiser l'utilisation de l'espace dans la mise en page des documents : éviter l'insertion de zones quasi vides, optimiser la taille des interlignes
- Utiliser l'aperçu avant impression pour éviter les erreurs
- Utiliser des versos vierges comme papier brouillon
- Utiliser du papier recyclé ou éco-labellisé (« Imprim'vert », papier recyclé, papiers issus de forêts certifiées (PEFC), Ecolabels NF Environnement)
- Afficher uniquement sur les endroits et supports prévus à cet effet.
- Evaluer le plus justement possible le nombre de tirages
- Développer un site Internet permettant de retrouver les informations essentielles
- Mettre en ligne des versions imprimables des informations importantes (avec moins de couleurs et moins d'effets de style)
- Créer une liste d'adhérents qui reçoit les actualités du club par mail
- Indiquer sur les tracts distribués « *ne pas jeter ce document sur la voie publique, recyclez-moi* »
- Indiquer dans les mails « *Pensez à l'environnement, n'imprimez que si nécessaire* », « *Pensez vert, merci de n'imprimer ce message que si nécessaire* »...
- Préciser sur les supports papier qu'ils doivent être jetés dans la poubelle appropriée
- Procéder au ramassage de la signalétique et des affiches après l'évènement
- Assurer l'accessibilité de la manifestation au public handicapé

- Veiller au niveau sonore de la manifestation sportive et en profiter pour passer des messages et prévention santé
- Rappeler les bonnes pratiques attendues sur la manifestation (économie d'eau, d'énergies, tri des déchets)

L'ensemble des exemples de comportements éco-citoyens ci-dessus proposés ne constitue qu'une liste non exhaustive d'actions que chacun, à son niveau, exploitera et complétera.

Article 3 - SOUTIEN DE LA VILLE DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

La ville de Chevigny-Saint-Sauveur soutiendra toute initiative des clubs adhérents à la démarche.

Dans la mesure de ses possibilités, elle mobilisera les moyens techniques, humains et financiers qui relèvent de son domaine de compétence afin d'optimiser la mise en œuvre de l'action de développement durable dans la pratique sportive.

Article 4 - SUIVI ET BILAN DE L'ACTION

Le club signataire désignera, dans chacune de ses équipes, un référent « environnement » qui sera clairement identifié, reconnu par ses pairs, chargé de veiller au respect des actions encouragées dans le cadre d'une pratique sportive éco-citoyenne, et formé par ses soins en conséquence.

La ville de Chevigny-Saint-Sauveur évaluera en continu la réalité des actions entreprises par l'association dans ce cadre et les effets de celles-ci. Le club signataire fera état de son action sur l'imprimé de demande annuelle de subvention municipale de fonctionnement.

Au regard de ces outils d'évaluation, la ville de Chevigny-Saint-Sauveur récompensera annuellement le ou les clubs qui se seront particulièrement distingués et inscrits dans un comportement de développement durable au quotidien. Elle pourra également attribuer le label « éco-manifestation Chevignoise » pour les manifestations organisées par des associations s'engageant de manière significative dans des actions concrètes éco-responsables et éco-citoyennes.

Article 5 - COMMUNICATION

Les signataires s'engagent réciproquement à valoriser cette démarche et l'action mise en œuvre et à promouvoir auprès des participants et du public les valeurs du développement durable dans tous les domaines (signalétique, annonces sonores, expositions ...).

Ils communiqueront en toute occasion sur leurs pratiques en la matière.

Le Maire,	L'adjoint à l'environnement et au développement durable	Pour l'Office des Sports, Le président,	Pour l'association, Le président,
Guillaume RUET	Samuel LONCHAMPT	Alain DUPORT